



Mai 2016

Dossier thématique :

CJUE : cachez (ou pas) ce signe qu'on ne saurait voir

Suite à la saisine de la cour de cassation belge, l'avocate générale de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) [vient de rendre ses conclusions](#) sur la question de la présence des signes religieux en entreprise.

Pourquoi la Cour de justice a-t-elle été saisie ?

L'UE se borne juste à reconnaître la liberté religieuse à chaque citoyen européen. L'aménagement de cette disposition dans la vie quotidienne relève essentiellement des Etats. Cependant, une employée belge a contesté son licenciement sur la base de la directive européenne du 27 novembre 2000 concernant l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Concrètement, le port d'un signe religieux aurait motivé la décision de licenciement et constituerait donc un traitement discriminatoire.

Ne sachant si la liberté de culte pouvait entrer dans le champ d'application de la directive, la cour de cassation belge a posé une question préjudicielle et donc demandé l'avis de la CJUE sur ce sujet.

Quelle est la solution préconisée ?

La solution proposée par l'avocate générale Kokott est intéressante à plusieurs égards car elle essaie de ménager toutes les susceptibilités.

Le principe de base est que la liberté de culte s'applique en entreprise s'il n'y a pas de dispositions spécifiques. Cependant, il existe plusieurs possibilités de déroger à cette règle. Certains secteurs comme les services publics sont soumis à une obligation de neutralité où aucun signe religieux n'est toléré.

Pour les entreprises n'exerçant pas de mission de service public, il est possible d'interdire les signes religieux en l'inscrivant notamment dans le règlement intérieur et en s'assurant que cette interdiction vise les signes de toutes les religions. Est ainsi créée une « *discrimination indirecte* » qui ne vise pas une personne en particulier. Discrimination indirecte qui est tolérée par le droit européen, au contraire de la discrimination directe.

Cette interdiction doit aussi être proportionnée. La proportionnalité de la mesure s'apprécie en fonction d'éléments factuels (la taille et le caractère ostentatoire du signe religieux ; la nature de l'activité de la travailleuse ; le contexte dans lequel doit être exercée son activité ; « l'identité nationale de l'État membre concerné »)

Ainsi, on ne pourra vous reprocher de porter le collier ou le bracelet qui vous a été offert par un de vos parents et que vous cachez derrière un vêtement.

Quelle est la portée des conclusions de l'avocat général ?

Les conclusions d'un avocat général ne sont qu'une solution proposée en fonction de l'analyse de cas menée par l'avocat général. La Cour n'est pas tenue de suivre la solution proposée dans son jugement final. La Cour peut très bien décider de ne pas suivre l'avocat général et ce ne serait pas la première fois que cela arrive sur un sujet sensible.



Mai 2016

En bref :

Du glyphosate un peu trop conflictuel

Le glyphosate est une substance chimique présente dans de nombreux herbicides modernes (dont notamment le *Roundup* de Monsanto) et qui a notamment permis aux agriculteurs d'éviter les tâches de désherbage manuel.

Cependant, le glyphosate est une substance chimique que l'OMS a classé comme probablement cancérigène et dont l'autorisation de commercialisation au sein de l'Union européenne arrive à terme le 30 juin 2016.

Le problème est qu'un fossé grandissant est en train de se créer entre certains Etats et les services de la Commission européenne qui souhaitent renouveler l'autorisation de commercialisation. Se sont rajoutés au conflit des batailles d'experts, des conflits d'intérêt, des déclarations contradictoires entre autorités de santé, la pression de certains lobbys, des enjeux économiques pour les entreprises et les agriculteurs et différentes protestations citoyennes à travers toute l'UE.

Pour finir, de récentes analyses urinaires sur des eurodéputés volontaires ont permis de prouver des concentrations anormalement élevées de glyphosate présent dans les échantillons examinés.

Alors qu'elle proposait le renouvellement de l'autorisation pour les 9 années à venir, la Commission européenne a réduit la durée de la prolongation à 18 mois afin de mener divers tests pour évaluer la dangerosité du glyphosate sur la santé humaine. Certains Etats comme la France souhaitent une interdiction définitive. Le Parlement européen milite pour une autorisation supplémentaire de 7 ans.

En savoir plus :

[Le Figaro](#) et [Euractiv](#)

Toujours plus près des étoiles

On retourne dans l'espace, une fois n'est pas coutume, pour reprendre des nouvelles de Rosetta, Philae et Galileo.

Du côté de Galileo, l'ESA (l'agence spatiale européenne) a réussi la mise en orbite de deux satellites supplémentaires. Ces satellites, nommés *Liene* et *Danielè*, portent ainsi le nombre total de satellites opérationnels à 14, ce qui permettrait d'envisager une première commercialisation grand public des appareils compatibles Galileo en fin d'année. La prochaine étape consistera en l'envoi de 4 satellites supplémentaires en novembre 2016.

Pour rappel, Galileo est un programme de l'Union européenne qui a pour objectif de mettre fin à la dépendance européenne au GPS. Galileo sera constitué à terme d'une galaxie de 30 satellites.

Du côté de Rosetta et Philae, alors que les ingénieurs de l'ESA avaient perdu espoir de communiquer à nouveau avec Rosetta, quelle ne fut pas leur surprise quand la sonde européenne a envoyé des mesures prouvant la présence de glycine et de phosphore, deux éléments clés concernant l'apparition de la vie sur terre. La glycine est notamment un des éléments de base des protéines. Ces éléments permettent d'apporter du crédit à la théorie selon laquelle les astéroïdes et météorites auraient apporté une partie des éléments nécessaires à l'apparition de la vie en s'écrasant sur terre.

En savoir plus :

[Le Parisien](#) et [Le Figaro](#)



Mai 2016

Evènements à venir :

Service Volontaire Européen

Vous avez entre 17 et 30 ans, vous voulez vous rendre à l'étranger et vivre une expérience unique utile ? Pour en savoir plus sur le SVE, l'une des actions du Programme Européen Erasmus +, venez-vous informer sur ce programme de volontariat ! Rendez-vous **le mercredi 8 juin, à 16h30** dans les locaux de l'association. Inscription et information par [courriel](mailto:contact@maison europe78.eu). Vous pouvez aussi consulter la [liste des structures d'envoi](#) en Ile-de-France.


Des savoirs au service de l'emploi

Grâce au soutien de la préfecture de la région Ile de France, la MdEY/CIED organise une séance d'information sur la valorisation des différents savoirs et compétences obtenus après plusieurs expériences. Au programme : comment évaluer ses compétences après une période à l'étranger, comment les présenter et les mettre en avant dans sa candidature, des témoignages et la présentation des outils adéquats. Cette séance d'information aura lieu le **22 juin de 9h30 à 17h** dans les **locaux de la Maison de l'Europe des Yvelines/Centre d'Information Europe Direct**.


Inscription par mail à contact@maison europe78.eu ou par téléphone au **01 39 73 63 52**

DES SAVOIRS AU SERVICE DE L'EMPLOI
22 Juin 2016
9h30 - 17h00

Evaluer ses compétences au retour d'une mobilité à l'étranger
Présenter les compétences acquises
Témoignages et partage d'outils



ACCÈS
MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES
ESPACE PAUL & ANDRÉ VERA
7 RUE HENRI IV
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 39 73 63 52
CONTACT@MAISON EUROPE78.EU
WWW.MAISON EUROPE78.EU



Comité de pilotage « Tolérance » Citipart

Dans le cadre du projet « Citipart » financé par le programme Europe pour les Citoyens, la Maison de l'Europe des Yvelines organise un comité de pilotage sur le thème de la tolérance. Suite aux différentes activités menées et à la conférence multilatérale de Varsovie, il est temps de clore le chapitre « Solidarité » et de se pencher sur les activités à mener dans le cadre du volet « Tolérance ». Ce comité de pilotage aura lieu dans les locaux de la **Maison de l'Europe des Yvelines** à partir de **19h le mercredi 15 juin**.

Vous pouvez suivre toute l'actualité du projet en consultant le [site officiel](#) (en anglais), la partie dédiée sur le site de la [Maison de l'Europe des Yvelines](#) et enfin sur le [groupe Facebook](#) du projet.